Des contributions, sous quelle forme ?

La forme première, fondatrice, est celle de la contribution « complète », structurée en 2 parties afin de respecter une présentation facilement identifiable et lisible par l'ensemble des lecteurs (voir un exemple **ici**) :

1. **l'indignation et l'exposé de ses motifs**
2. **les propositions concrètes des solutions pour en éradiquer ou en corriger les causes**

Dans la thématique de votre choix (société, politique, économie, justice, culture, écologie, sport…), sur le sujet désiré. Chacune des parties n'excèdera pas, si possible, les 5.000 signes (2 feuillets A4 « bien tassés »), soit 4 pages au total.

Des contributions, sur quel fond ?

Toutes les indignations ont le droit de cité sur Indignez-vous.fr, à l'exception notable des indignations anecdotiques (lire Indignations nobles, indignations anecdotiques). Seront retenues en priorité les contributions argumentées, comportant une véritable valeur ajoutée.

Les contributions peuvent apporter des solutions originales parfaitement inédites ou bien encore faire la synthèse de solutions déjà proposées par ailleurs. Nous pensons ici aux associations, ONG…, chercheurs, spécialistes de telle ou telle question qui ont déjà publié le résultat de leurs réflexions mais qui souhaiteraient (et nous les y encourageons vivement) en proposer une synthèse sous la forme préconisée plus haut.

Générations après générations : la vie d'une contribution

Après acceptation par le Comité de Lecture, la contribution est mise en ligne en l'état, identifiée **G1** (génération 1).

Cette première version a vocation à être amendée et remaniée autant de fois que nécessaire (connaître autant de générations successives, indiquées comme telles : **G2**, **G3** (…) **GX**), jusqu'à une version « définitive », à épuisement des amélioration ou au terme d'un délai imparti.

Amendée et remaniée par qui ? Par tous les lecteurs intéressés par le sujet développé. C'est la deuxième forme de contribution possible au site.

Concrètement : une contribution vous a intéressé et vous souhaitez « apporter votre pierre à l'édifice » : compléter les propositions, les amender, les corriger, les critiquer…

Il vous suffit d'indiquer, dans votre mail, les références de la contribution sur laquelle vous intervenez. A réception, les apports retenus par le Comité de Lecture sont utilisés pour amender la génération en ligne.

Une alerte est envoyée à tous les contributeurs de la thématique concernée à chaque nouvelle génération du texte publiée.

Et ainsi de suite jusqu'à la version « définitive » de la contribution.

Le Comité de Lecture

Mais, par essence, l'indignation peut être vectrice d'excès divers et variés, dont certains susceptibles de tomber sous le coup de la loi. Pour cette raison, nous pensons qu'il est indispensable de disposer d'une modération avant publication. Les contributions proposées sont donc soumises à l'approbation d'un comité de lecture constitué de rédacteurs ayant publié au moins une contribution sur le site. La mise en ligne et les dernières vérifications d'usage sont réalisées par une équipe de relecteurs dédiés. Cette modération a pour fonction principale de filtrer les articles qui ne rentrent pas dans le cadre de la politique éditoriale (articles commerciaux, dépêches d'actualités copiées, positions très provocatrices, diffamations volontaires ou involontaires…), et de garantir ainsi une qualité d'information argumentée et une expression citoyenne.

Proposer une contribution